



Loverval, le 16 juin 2008

## **Parking, stationnement et circulation à l'IND-Loverval Conseils de bonne conduite**

### Intro de l'Association des Parents

*Pas si simple de se stationner dans la chicane du parking de l'école, ou dans le goulet de l'Allée Saint-Hubert ! Le problème est connu de longue date, et restera hélas difficile à résoudre malgré tous nos efforts.*

*Le matin, à quatre heures, et surtout le mercredi midi, c'est le rush. La sécurité de nos enfants n'est pas toujours assurée. N'avez-vous pas déjà vu ces enfants qui longent les voitures sur la rue parce que le trottoir est encombré, ou qui se font surprendre par une voiture alors qu'ils traversent la route ? Il y a aussi quelquefois des énervements, ou des noms d'oiseaux qui s'échangent ...*

*Le parking et les stationnements font partie des préoccupations prioritaires de l'Association des Parents. Une série de documents se trouvent sur le site internet [www.aploverval.be](http://www.aploverval.be) à ce sujet. Puisqu'il s'agit d'une propriété communale, nous impliquons le Bourgmestre de Gerpennes et la Police Locale dans nos démarches. Et naturellement la balle nous revient en partie, car nous sommes bien placés pour sensibiliser les parents, grands-parents et autres usagers du parking.*

*Voici donc notre « guide pratique », qui rassemble les bons conseils à suivre pour améliorer la circulation autour de l'école. Ce document est évolutif, naturellement. La Commune réalise des aménagements qui influenceront encore nos habitudes.*

*Nous organisons également la présence de « stewards » sur le parking. Equipés d'un dossard fluo, ils/elles tentent de faciliter les allers-venues aux moments les plus difficiles. Si vous les rencontrez, réservez leur bon accueil. Peut-être êtes-vous intéressé à les rejoindre ?*

*Vos remarques et suggestions sont les bienvenues. Nous sommes à votre écoute (écrivez-nous par e-mail à partir du site internet). Merci pour votre intérêt !*

L'Association des Parents

### 1. Code de la route

- Le code de la route s'applique à l'intérieur du parking (propriété communale).
- Les stationnements irréguliers sur l'Allée Saint-Hubert, et sur la Route de Philippeville, font régulièrement l'objet de procès verbaux. La Police Locale veille au grain.

*A savoir :*

*Autour de l'école, la Police Locale verbalise en moyenne 3 voitures par semaine, pendant l'année. C'est un peu normal, sa mission est de faire respecter le code de la route. Le tarif a récemment été augmenté à 150 Euros. Gare ! Seule consolation : la Police applique une période deux mois de « prévention » par an, de Septembre à Novembre, pendant laquelle sa priorité est de rappeler les règles du jeu de manière plus souple.*



## 2. Le parking du Fondamental

- Le parking intérieur est destiné au stationnement des parents d'élèves, et des élèves du Régendat.
- On ne les voit pas toujours bien, mais il y a des marquages au sol pour (tenter de) délimiter les emplacements de stationnement.
- Il est interdit de tourner à gauche à la sortie du parking, car cela crée automatiquement un bouchon lorsque la circulation est dense. Il est facile de trouver un autre itinéraire dans les rues voisines, si nécessaire.
- Ne pas utiliser l'entrée de service et le parking réservé. Ils sont destinés aux enseignants, au personnel, aux piétons, aux fournisseurs et aux urgences. C'est une exigence rappelée par le règlement d'ordre intérieur de l'école. Un « macaron » est apposé sur le pare-brise des voitures qui y sont autorisées.

### *A savoir :*

Les aménagements actuels à l'intérieur du parking sont provisoires. La Commune envisage des aménagements « en dur », notamment pour installer une vraie boucle de circulation (au lieu d'un petit rond-point) et pour augmenter le nombre de places de stationnement. Si vous avez des bonnes idées pour l'aménagement définitif, elles sont bienvenues.

## 3. Les zones de stationnements Allée Saint-Hubert

- Des accotements de l'Allée Saint-Hubert sont aménagés pour le stationnement. Par contre, les trottoirs doivent rester libres pour le passage des enfants. Le stationnement y est d'ailleurs interdit.
- Pour la sécurité des enfants, veillez à laisser les passages piétons bien dégagés.

### *A savoir :*

Le long de la cour de récréation des primaires, il sera bientôt impossible de stationner sur le trottoir. La Commune installera prochainement des bollards.

Des horaires de stationnement interdit ont été placés en septembre 2007 sur la zone de stationnement qui longe l'Église et le cimetière. Ils seront enlevés par la commune : l'essai s'est révélé non concluant.

## 4. Les routes à Loverval

- La Rue des Fiestaux, ruelle montante en sens unique qui vous permet de couper court aux embouteillages de l'IMTR le matin, est également une rue dangereuse pour les piétons. Aucun trottoir ni accotement ne sont aménagés, et la circulation des voitures y est rapide (plein gaz dans la montée !). Pensez aux piétons et modérez votre vitesse si vous passez par là.

### *A savoir :*

Un réaménagement complet de la Rue des Fiestaux est prévu au plan triennal de Gerpinnes.



### 5. La Route de Philippeville

- Il est interdit de stationner sur l'emplacement des bus le long de la Route de Philippeville, même si un arrêt est toléré pour le déchargement rapide ou le chargement de passagers.
- Éviter si possible la traversée de la grand route pour faire demi-tour. Les accidents y sont fréquents. Nous vous conseillons de faire demi-tour aux ronds-points aménagés (ou suivant les marquages au sol).
- Le stationnement dans les courbes de l'Allée des Templiers et à l'entrée de l'Allée ND de Grâce n'est pas autorisé. Par respect pour les riverains et à cause des collisions qui s'y produisent.

### 6. La courtoisie

- Sur le parking et aux abords de l'école, la courtoisie et le respect des usagers plus faibles (enfants, piétons, personnes âgées) sont essentiels. Montrons le bon exemple à nos enfants.
- L'entraide des parents est particulièrement appréciée pour assurer la traversée des piétons, et pour faciliter les manœuvres de stationnement.

#### *A savoir :*

Nous recrutons des « stewards » bénévoles sur le parking de l'école, essentiellement pour assurer une présence aux heures difficiles, comme le mercredi midi. L'AP a mis des dossards fluorescents à disposition. Ils se trouvent dans le bureau de Monsieur Bamps. L'assurance de l'école couvre tout risque d'accident (veiller toutefois à bien se signaler auprès de la Direction avant d'endosser ce rôle).

Au début 2008, pendant trois mois, une surveillante a assuré la mission de steward, les mercredis midis.

### 7. La propreté

- Le parking de l'école n'est pas une référence en matière de propreté. Bien sûr, il y a les marchands de glaces qui occasionnent des déchets d'emballages, mais ils ne sont pas les seuls. Nous avons envisagé le placement de poubelles communales, mais cela présente le risque d'attirer les dépôts clandestins d'ordures ménagères. Mobilisez-vous avec nous, pour que ce lieu reste beau et propre, à l'image du cadre environnant.

#### *A savoir :*

Le Comité de Quartier Saint-Hubert organise annuellement une journée de nettoyage. Le parking est également passé au peigne fin. Dernièrement, ce sont 8 sacs poubelles qui ont été remplis aux abords de l'école (y compris dans le ruisseau).

L'Association des Parents